

Formulaire de demande de remboursement des cotisations professionnelles en raison d'un congé parental ou d'un congé de maladie

Nom de l'optométriste : _____	
Adresse : _____ _____	
Téléphone : _____	Numéro de permis : _____

Je désire bénéficier de la réduction de cotisations professionnelles pour :

congé parental

congé de maladie

J'affirme solennellement ce qui suit :

J'ai cessé mes activités professionnelles en date du _____ et reprendrai mes activités en date du _____ .

Signature : _____

Date : _____

**Veillez retourner ce formulaire
à l'adresse suivante :
Ordre des optométristes du Québec
1265 rue Berri, bureau 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Par courriel au : info@ooq.org**

Modalités

- Une réduction de 50% de la cotisation régulière est autorisée pour les optométristes qui, en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou pour des raisons médicales, cessent d'exercer **pour une période de 6 mois ou plus**.
- Pour vous prévaloir de cette réduction, vous devez en faire la demande à l'Ordre et soumettre les documents suivants :
 - **Pour le congé parental :**
Le présent formulaire, une copie du certificat de naissance ou des documents officiels d'adoption de l'enfant et une lettre de votre employeur ou associé confirmant la période d'absence au travail.
 - **Pour le congé de maladie :**
Le présent formulaire, une preuve médicale et une lettre de votre employeur ou associé confirmant la période d'absence au travail.

Avis : Les renseignements recueillis dans le cadre du présent formulaire sont requis en vue de permettre à l'Ordre des optométristes du Québec de déterminer les réductions de cotisation qu'il accorde pour congé parental ou de maladie, suivant la politique qu'il a adoptée à ce sujet. Les personnes autorisées par l'Ordre, dont notamment ses administrateurs, dirigeants et employés, pourront accéder à ces renseignements, aux seules fins des fonctions qu'ils exercent pour le compte de l'Ordre. Des tiers pourraient également y avoir accès, à d'autres fins, dans certains cas prévus par la loi. Le fait de ne pas donner certains renseignements demandés dans le cadre du présent formulaire peut entraîner le refus du remboursement de cotisation demandé. Les droits d'accès et de rectification à l'égard des renseignements ainsi recueillis sont notamment ceux prévus par le Code des professions (L.R.Q., c. C-26), la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1).